

FLOREAL



Signed by:

certifié conforme
Le Président

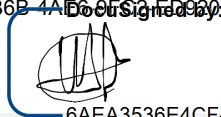
2022

6AEA3536E4CF460...

Compte de résultat

<i>En K€</i>		Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires nets	Note 3	746 222	601 246
Autres produits	Note 4	582	983
Total des produits d'exploitation		746 804	602 230
Achats et variations de stocks		708 508	577 762
Autres achats et charges externes		13 351	15 198
Taxes		1 304	791
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 461	1 724
Autres charges		172	558
Total des charges d'exploitation		724 796	596 033
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 008	6 197
RESULTAT FINANCIER	Note 5	5 418	4 796
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 426	10 993
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-1 960	-4 786
Impôts sur les bénéfices	Note 8	3 434	1 368
RESULTAT NET		22 032	4 839

FLOREAL

certifié conforme
Le Président

2022

Bilan actif

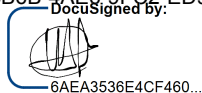
		Exercice 2022		Exercice 2021	
En K€		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	64 880	30 825	34 055	35 519
Immobilisations corporelles	Note 9	64 095	56 686	7 409	8 271
Immobilisations financières	Note 10	125 825		125 825	121 039
Actif immobilisé		254 800	87 511	167 289	164 830
Stocks		292		292	379
Créances clients	Note 11	464	48	416	1 410
Autres créances	Note 11	49 889		49 889	52 079
Disponibilités		4 271		4 271	3 896
Charges constatées d'avance		12		12	12
Actif circulant		54 928	48	54 880	57 776
Total actif		309 728	87 559	222 169	222 606

Bilan passif

En K€		Exercice 2022	Exercice 2021
		Net	Net
Capitaux propres	Note 12	77 568	60 161
Autres fonds propres			
Provisions	Note 13	250	560
Dettes financières	Note 14	477	488
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 14	16	17
Dettes fournisseurs	Note 14	98 654	126 726
Dettes fiscales et sociales	Note 14	8 709	995
Dettes sur immobilisations	Note 14	1 549	634
Autres dettes	Note 14	34 943	33 014
Produits constatés d'avance		3	11
Dettes		144 351	161 884
Total passif		222 169	222 606

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

FLOREAL



NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La Société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exerce exclusivement une activité de distribution de carburants dont l'unique fournisseur actuel est Distridyn, une entité co-contrôlée par le groupe Casino et Cora.

La société Distridyn a pour activité le négoce et la distribution de produits pétroliers, principalement pour les stations-services de sociétés affiliées à ses deux actionnaires, Casino-Guichard Perrachon (hypermarchés et supermarchés du Groupe Casino) et Cora (hypermarchés Cora et Supermarchés Match).

La fourniture de carburants aux meilleures conditions de marché est assortie de conditions commerciales et notamment de délais de règlement en fonction de ses capacités de financement et des prix des marchés internationaux. Les délais sont révisables en fonction des éléments suscités. Les délais appliqués pour l'exercice 2022 vont de 1 jour et jusqu'à 60 jours.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2022.

1.2 Faits caractéristiques

Impact de la guerre en Ukraine et de la crise économique

La situation géopolitique en Europe de l'Est s'est aggravée le 24 février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La Société n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie ; elle n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. Elle n'est pas affectée de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie.

Cependant, le conflit continue d'affecter fortement l'économie et les marchés des capitaux mondiaux et exacerbe une situation déjà difficile sur le plan économique, découlant notamment de l'accélération de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, les contrôles à l'exportation/importation et les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie peuvent avoir des effets négatifs sur les activités de la Société, sa chaîne d'approvisionnement, ses partenaires commerciaux ou ses clients. De même, les effets indirects se traduisant par une hausse de l'inflation, la fluctuation des prix de l'énergie et des matières premières entraînent une augmentation des coûts de transport et des coûts d'achat de certains produits.

Tous ces effets peuvent interrompre la capacité de la Société à fournir certains produits et entraîner des changements dans les habitudes d'achat des clients et des modifications de la structure des coûts (notamment stocks, frais de transport ainsi que masse salariale) et en conséquence se traduire par des incidences potentiellement défavorables sur notre résultat d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie. La Société n'a pas rencontré de problèmes significatifs d'approvisionnement au cours de l'exercice, malgré quelques ruptures localisées et temporaires. Toutefois, dans un contexte d'approvisionnement tendu, la société est pleinement mobilisée pour assurer un approvisionnement régulier, en augmentant par exemple les stocks de sécurité dans certaines catégories sensibles, afin d'améliorer la disponibilité des produits à des conditions d'achat favorables.

La Société n'opère pas dans ces pays en conflit mais continue de surveiller les effets de la guerre et ses expositions indirectes.

Evolution du parc de stations

En 2022, 24 stations du réseau hypermarchés exploitées par Floréal ont basculé dans le réseau supermarchés et sont désormais exploitées par Casino Carburants dans le cadre d'une location gérance de ces fonds de commerce signée entre Floréal et Casino Carburants.

Dans le cadre du partenariat avec Esso initié en 2021, 3 stations ont basculé sous cette enseigne en 2022 (4 stations en 2021). Ces stations continuent d'être exploitées par Floréal.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Société s'appuie sur le support financier du groupe Casino dans lequel Casino, Guichard-Perrachon et certaines de ses filiales sont entrées en procédure de conciliation le 25 mai 2023 (voir note 18) de façon à mener à terme différentes réflexions stratégiques majeures sur l'évolution future du Groupe. Cette procédure a également pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. En conséquence, l'activité de l'exercice 2023 et des exercices suivants de la Société sera affectés par l'issue de cette procédure de conciliation qui trouvera un terme au plus tard le 25 octobre 2023.

Le 28 juillet 2023, le groupe Casino a annoncé avoir conclu le 27 juillet 2023 un accord de principe avec le Consortium (EP Global Commerce a.s., Fimalac, Attestor) et certains de ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI), visant à renforcer la structure des fonds propres du Groupe et à restructurer sa dette financière (l'"Accord de Principe").

Étant donné les étapes juridiques restant à franchir pour mettre en œuvre l'Accord de Principe, la situation à ce jour reste incertaine quant à la continuité d'exploitation du groupe Casino et donc de la Société dont le financement dépend de ce dernier. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Malgré l'incertitude significative que génère cette situation sur la continuité d'exploitation, le Président estime néanmoins approprié d'établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'issue positive attendue du processus de conciliation au niveau du groupe Casino qui devrait lui permettre de continuer à disposer des moyens nécessaires à la poursuite du support financier sur lequel la Société s'appuie.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisés en stations ainsi que de diverses prestations (commissions, locations immobilières...).

La hausse du chiffre d'affaires et du résultat en 2022 vs 2021 s'explique par la mise en place d'opérations commerciales dans les stations service des magasins.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des reprises de provisions, des autres refacturations et des transferts de charges.

Les transferts de charges correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés à la rationalisation du parc de stations services et à la réorganisation des structures. Ces coûts ont été initialement enregistrés dans les postes suivants du compte de résultat:

En K€

Transferts de charges	2022	2021
Autres achats et charges externes	90	109
Autres charges	44	162
Dotations aux amortissements et prov	42	
TOTAL	176	271

NOTE 5. Résultat financier

Le résultat financier est composé de :

En K€	2022	2021
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	889	340
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-16	-207
Autres charges d'intérêts	-240	-122
Autres produits d'intérêts	4 785	4 785
TOTAL	5 418	4 796

Les "Autres produits d'intérêts" correspondent au revenu du prêt conclu avec Casino Finance (cf Note 10)
 Les "Autres charges d'intérêts" correspondent aux intérêts facturés par Distridyn suite à la mise en place d'une avance en compte courant de 30 000 K€ en juin 2021 (Cf Note 14).

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la Société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En K€	2022	2021
Résultats de cessions d'immobilisations	0	-870
Charges de restructuration	-90	-110
Dépréciations des Immobilisations nettes de reprises	-1 857	-3 808
Amortissements dérogatoires nets des reprises	29	1
Autres charges exceptionnelles	-42	0
TOTAL	-1 960	-4 786

Les dotations nettes pour dépréciation des actifs sont principalement liées à la mise à jour de la valeur des actifs en lien avec la rationalisation et la transformation de parc de stations.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En K€									
Amortissements dérogatoires	582			48				77	553
Total provisions réglementées	582	0	0	48	0	0	0	77	553
Total provisions pour risques et charges (1)	560	8		242		275		285	250
Dépréciation immobilisations incorporelles	29 109			30 536				29 109	30 536
Dépréciation immobilisations corporelles	64			494				64	494
Dépréciation titres de participation	0								0
Dépréciation autres immobilisations financières	0								0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	29 173	0	0	31 030	0	0	0	29 173	31 030
Dépréciation stocks	0								0
Dépréciation clients	30	49				31			48
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	0								0
Total provisions dépréciation actif circulant	30	49	0	0	0	31	0	0	48
TOTAL GENERAL	30 346	57	0	31 320	0	306	0	29 535	31 881

(1) Cf. détail à la note 13

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En K€	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	22 008	5 418	-1 960	0	25 466
Charges d'impôts	-2 968	-730	264	0	-3 434
Montant net	19 040	4 688	-1 696	0	22 032

Au 31/12/2022, l'impôt est calculé au taux normal de 25 %, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Au 31/12/2022, la Société a imputé des déficits reportables pour 14 393 K€.

La Société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la Société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2022 est de 16 650 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 4 692 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 143 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 2 % et 9 %.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	64 561				64 561
Autres immobilisations incorporelles	324		5		319
Total immobilisations incorporelles	64 885	0	5	0	64 880
Terrains	5 600	12	20		5 592
Constructions	2 654		15		2 639
Autres immobilisations corporelles	55 892	1 308	1 336		55 864
Total immobilisations corporelles	64 146	1 320	1 371	0	64 095
TOTAL	129 031	1 320	1 376	0	128 975

L'augmentation du poste "Autres immobilisations corporelles" correspond à des travaux de maintenance, de mise en conformité et à des investissements dans le cadre de passage à l'enseigne Esso sur plusieurs sites.

La diminution du poste "Autres immobilisations corporelles" correspond à la cession de divers matériels à des leasers et à des mises au rebut.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	256	37	4		289
Amortissements des immob. corporelles	55 811	1 367	986		56 192
TOTAL	56 067	1 404	990	0	56 481

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7.

La diminution provient des mises hors services pour 964 K€ ainsi que des cessions pour 26 K€.

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables*****Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

***Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la Société.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres	0				0
Prêts et autres immobilisations fin.	121 039	4 786			125 825
TOTAL	121 039	4 786	0	0	125 825

La totalité de l'augmentation du poste "Prêts et autres immobilisations financières" est composé principalement du prêt Long Terme accordé à Casino Finance et des intérêts afférents. La variation provient du décalage de paiement au 1er trimestre 2023 des intérêts 2022 du prêt accordé à Casino Finance.

NOTE 11. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2022	2021
Clients (1)	464	1 440
Dépréciations	48	30
VALEURS NETTES	416	1 410
Créances fiscales et sociales (1)	669	415
Dépréciations		
VALEURS NETTES	669	415
Groupes et associés (1)	48 307	51 358
Dépréciations		
VALEURS NETTES	48 307	51 358
Autres actifs circulants (1)	913	306
Dépréciations		
VALEURS NETTES	913	306
TOTAL	50 305	53 489

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- Autres créances pour 255 K€,
- Créances groupe pour 886 K€.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	1 273		242		1 515
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	0				0
Résultat de l'exercice	4 839	22 032	-242	-4 597	22 032
Provisions réglementées	582	-28			554
TOTAL	60 161	22 004	0	-4 597	77 568

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2022, un dividende de 4 597 K€ a été versé sur l'exercice et 242 K€ ont été affecté au compte "réserve légale".

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 € détenues par la Société Distribution Casino France à l'exception d'une action détenue par la Société Distridyn.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Etat des provisions pour risques et charges

En K€	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	560	250	560	250
TOTAL	560	250	560	250
<i>Dont d'exploitation</i>		8	275	
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		242	285	

(1) La totalité des reprises sont avec objet.

Les "Autres provisions pour risques et charges" se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport de fusion, pour charges de dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

NOTE 14. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En K€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Dettes financières diverses	477	0	0	477	488
	477	0	0	477	488
Fournisseurs	98 654	98 654	0	0	126 726
Dettes fiscales et sociales	8 709	8 709	0	0	995
Dettes sur immobilisations	1 549	1 549	0	0	634
Groupes et associés	34 796	34 796	0	0	32 489
Autres dettes	163	163	0	0	542
	143 871	143 871	0	0	161 386
TOTAL	144 348	143 871	0	477	161 874

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 2 199 K€,
- Dettes sur immobilisations pour 1 245 K€,
- Dettes fiscales et sociales pour 1 165 K€,
- Autres dettes pour 131 K€,
- Autres dettes groupe pour 3 K€.

L'augmentation du poste "Dettes fiscales et sociales" est due à la hausse du montant de TVA à payer de 7 544 K€ du fait de l'obtention sur Décembre d'un avoir de la part de Distridyn lié à la restitution de l'aide gouvernementale.

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan**16.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 819	1 649
	1 819	1 649

16.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la Société Floréal.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la Société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Réorganisation juridique des activités en France

Le 15 juin 2022, le Groupe a annoncé envisager de simplifier et accroître la lisibilité de son organisation juridique en France en plaçant l'ensemble de ses filiales de distribution alimentaire (principalement Franprix, Monoprix, Distribution Casino France, Easydis et AMC) sous une société holding commune détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon. Cette société, dénommée CGP Distribution France a été constituée au second semestre 2022. À la suite de l'information et de la consultation des institutions représentatives du personnel des filiales concernées, les entités du périmètre Monoprix ont d'ores et déjà été placées sous cette société holding détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon. L'apport des activités de Distribution Casino France, ultime étape de cette réorganisation, interviendra durant le premier semestre 2023.

Ouverture d'une procédure de conciliation (voir note 2)

Le 26 mai 2023 et dans le prolongement de ses communiqués du 24 avril 2023, le groupe Casino a annoncé avoir reçu l'accord de ses créanciers bancaires au titre du Term Loan B et de son crédit syndiqué RCF ainsi que de ses créanciers obligataires au titre des obligations Quatrim et des obligations non sécurisées émises par Casino et soumises au droit de l'état de New-York (venant à maturité en 2026 et en 2027) afin de pouvoir demander la nomination de conciliateurs sans que cette démarche ne puisse être considérée comme un défaut ou un cas de défaut.

Dans ce contexte, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a décidé d'ouvrir le 25 mai 2023 une procédure de conciliation au bénéfice de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales (Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix Holding, Monoprix, Monoprix Exploitation, Ségisor, Distribution Franprix, ExtenC, Geimex, RelevanC, Sédifrais, et Franprix Leader Price Holding), pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, et a désigné Thévenot Partners (Maître Aurélia Perdereau) et BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateurs.

Cette procédure a pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. La procédure de conciliation concerne uniquement la dette financière de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales et n'aura aucune incidence sur les relations du groupe avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs) et les salariés.

Le groupe Casino a communiqué le 26 juin 2023 la mise en œuvre de différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 2023, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard):

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal d'emprunts qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension des paiements susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Le 27 juillet 2023, le groupe Casino a conclu un accord de principe avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier. Ce même jour, les prêteurs au titre du RCF ont octroyé le waiver mentionné ci-dessus relatif aux covenants financiers pour la période se terminant le 30 juin 2023.

Le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino signent un protocole pour étendre le champ de leurs partenariats et optimiser leurs réseaux respectifs

À l'issue des discussions exclusives engagées le 24 avril dernier, le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino ont signé, le 26 mai, un protocole d'intentions qui prolonge et étend significativement leurs partenariats industriels et d'achat, et qui optimise leurs réseaux respectifs.

Ce protocole prévoit que le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino prolongent de deux années la durée de leurs alliances actuelles (Auxo Achats Alimentaires, Auxo Achats Non-Alimentaires, Auxo Achats Non-Marchands) jusqu'en 2028 et bâtissent deux nouveaux partenariats :

- une alliance aux achats dans les produits alimentaires de Marque Distributeur ;
- un accord d'approvisionnement auprès des filières Marée et Boucherie du Groupement Les Mousquetaires, s'appuyant sur le savoir-faire d'Agromousquetaires.

En outre, ce protocole prévoit la cession par le groupe Casino au Groupement Les Mousquetaires d'un ensemble de points de vente issus du périmètre Casino France (Hypermarchés, Supermarchés et leurs stations, et les enseignes de proximité) représentant environ 1,05 milliard d'euros de chiffre d'affaires HT (1,15 milliard d'euros de chiffre d'affaires TTC), décomposé en deux périmètres de respectivement 549 millions d'euros et 502 millions d'euros de chiffre d'affaires HT (600 millions d'euros et 550 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC).

S'agissant du premier périmètre de magasins représentant 549 millions d'euros de chiffre d'affaires HT, les premières cessions auront lieu d'ici la fin de cette année.

S'agissant du second périmètre de magasins représentant 502 millions d'euros de chiffre d'affaires HT, le groupe Casino s'engage à les céder (promesse de vente), à la demande du Groupement Les Mousquetaires, au plus tard dans un délai de trois ans, ce délai pouvant être accéléré par Casino. A la signature des accords engageants, le Groupement Les Mousquetaires verserait à Casino un premier paiement forfaitaire de 100 millions d'euros, qui serait déduit du prix définitif calculé sur la valeur de marché des actifs.

Le Groupement Les Mousquetaires s'est engagé (promesse d'achat) à acquérir auprès du groupe Casino, si celui-ci en fait la demande, un volume complémentaire de magasins représentant 461 millions d'euros de chiffre d'affaires HT (500 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC). Cette promesse peut être exercée par le groupe Casino pendant une période de trois ans, étant précisé que le Groupement Les Mousquetaires verserait à Casino un premier paiement forfaitaire de 90 millions d'euros à l'exercice de cette promesse, qui serait déduit du prix définitif calculé sur la valeur de marché des actifs.

L'ensemble de ces opérations de cession se feront à valeur de marché, sur la base d'expertises conformément aux pratiques du secteur de la distribution alimentaire, et seront payées en totalité en numéraire.

Tout en maintenant le volume global négocié par les alliances aux Achats et en préservant les emplois, ces mouvements vont permettre aux enseignes Casino d'accélérer leur recentrage géographique sur leurs régions prioritaires, et Groupement Les Mousquetaires de compléter son maillage national.

Le Groupement Les Mousquetaires participera également, dans des conditions de participation minoritaire, au futur tour de table du groupe Casino, avec un investissement en fonds propres à hauteur de 100 M€.

Ce protocole est compatible avec les discussions actuellement en cours avec TERACTION sur le projet industriel initié il y a quelques mois, ainsi qu'avec toutes opérations capitalistiques complémentaires de nature à renforcer les fonds propres du Groupe Casino. De la même façon, cet accord n'aura pas d'impact majeur et aucune conséquence sociale sur les sièges des enseignes du groupe Casino situés à Saint-Etienne ou en région parisienne.

Il nécessite par ailleurs, avant toute mise en œuvre effective, d'être soumis la consultation des instances représentatives du personnel du groupe Casino et du Groupement les Mousquetaires et, le cas échéant, à l'obtention des autorisations réglementaires compétentes.

Les parties informeront le marché de la réalisation de ces obligations réglementaires et consultatives.

Le 12 juillet 2023 le Groupe Carrefour annonce avoir conclu un accord avec le groupe Louis Delhaize en vue de l'acquisition des enseignes Cora et Match en France.

Cette annonce d'acquisition conduit à une incertitude sur l'avenir de l'activité Distridyn en partenariat avec Casino et Cora.

En effet la finalisation de la transaction est attendue à l'été 2024.

Les 2 enseignes Clients Cora et Match représentent près de 41% de l'activité de Distridyn.

En conséquence, Distridyn pourrait voir à compter de cette date, son activité réduite d'un volume significatif.

Compte tenu des éléments décrits dans le processus de conciliation du groupe Casino et d'autres part de l'annonce d'acquisition des enseignes Cora et Match par Carrefour, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation du groupe Casino et de Distridyn. (Voir Note 2).

NOTE 19. Liste des filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale ou participation.

FLOREAL

Société par actions simplifiée au capital 53.467.387,08 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE
950 405 928 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 22 032 117,40€ de la manière suivante :

- Dotation au compte « RESERVE LEGALE » : 1 101 605,87 €
- Affectation du solde au poste « REPORT A NOUVEAU » 20 930 511,53 €

Le poste report à nouveau s'élèvera après affectation à la somme de 20 930 511,53€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Dividende distribué	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2019	-	-	-
2020	2 515 420,96 €	-	2022
2021	4 596 832,25 €	-	2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

**Extrait certifié conforme
Le Président**

DocuSigned by:

 6AEA3536E4CF460...

FLOREAL

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FLOREAL

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés de la société FLOREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

		Exercice 2022		Exercice 2021	
En K€		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	64 880	30 825	34 055	35 519
Immobilisations corporelles	Note 9	64 095	56 686	7 409	8 271
Immobilisations financières	Note 10	125 825		125 825	121 039
Actif immobilisé		254 800	87 511	167 289	164 830
Stocks		292		292	379
Créances clients	Note 11	464	48	416	1 410
Autres créances	Note 11	49 889		49 889	52 079
Disponibilités		4 271		4 271	3 896
Charges constatées d'avance		12		12	12
Actif circulant		54 928	48	54 880	57 776
Total actif		309 728	87 559	222 169	222 606

Bilan passif

En K€		Exercice 2022	Exercice 2021
		Net	Net
Capitaux propres	Note 12	77 568	60 161
Autres fonds propres			
Provisions	Note 13	250	560
Dettes financières	Note 14	477	488
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 14	16	17
Dettes fournisseurs	Note 14	98 654	126 726
Dettes fiscales et sociales	Note 14	8 709	995
Dettes sur immobilisations	Note 14	1 549	634
Autres dettes	Note 14	34 943	33 014
Produits constatés d'avance		3	11
Dettes		144 351	161 884
Total passif		222 169	222 606

Compte de résultat

En K€		Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires nets	Note 3	746 222	601 246
Autres produits	Note 4	582	983
Total des produits d'exploitation		746 804	602 230
Achats et variations de stocks		708 508	577 762
Autres achats et charges externes		13 351	15 198
Taxes		1 304	791
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 461	1 724
Autres charges		172	558
Total des charges d'exploitation		724 796	596 033
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 008	6 197
RESULTAT FINANCIER	Note 5	5 418	4 796
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 426	10 993
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-1 960	-4 786
Impôts sur les bénéfices	Note 8	3 434	1 368
RESULTAT NET		22 032	4 839

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La Société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exerce exclusivement une activité de distribution de carburants dont l'unique fournisseur actuel est Distridyn, une entité co-contrôlée par le groupe Casino et Cora.

La société Distridyn a pour activité le négoce et la distribution de produits pétroliers, principalement pour les stations-services de sociétés affiliées à ses deux actionnaires, Casino-Guichard Perrachon (hypermarchés et supermarchés du Groupe Casino) et Cora (hypermarchés Cora et Supermarchés Match).

La fourniture de carburants aux meilleures conditions de marché est assortie de conditions commerciales et notamment de délais de règlement en fonction de ses capacités de financement et des prix des marchés internationaux. Les délais sont révisables en fonction des éléments suscités. Les délais appliqués pour l'exercice 2022 vont de 1 jour et jusqu'à 60 jours.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2022.

1.2 Faits caractéristiques

Impact de la guerre en Ukraine et de la crise économique

La situation géopolitique en Europe de l'Est s'est aggravée le 24 février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La Société n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie ; elle n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. Elle n'est pas affectée de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie.

Cependant, le conflit continue d'affecter fortement l'économie et les marchés des capitaux mondiaux et exacerbe une situation déjà difficile sur le plan économique, découlant notamment de l'accélération de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, les contrôles à l'exportation/importation et les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie peuvent avoir des effets négatifs sur les activités de la Société, sa chaîne d'approvisionnement, ses partenaires commerciaux ou ses clients. De même, les effets indirects se traduisant par une hausse de l'inflation, la fluctuation des prix de l'énergie et des matières premières entraînent une augmentation des coûts de transport et des coûts d'achat de certains produits.

Tous ces effets peuvent interrompre la capacité de la Société à fournir certains produits et entraîner des changements dans les habitudes d'achat des clients et des modifications de la structure des coûts (notamment stocks, frais de transport ainsi que masse salariale) et en conséquence se traduire par des incidences potentiellement défavorables sur notre résultat d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie. La Société n'a pas rencontré de problèmes significatifs d'approvisionnement au cours de l'exercice, malgré quelques ruptures localisées et temporaires. Toutefois, dans un contexte d'approvisionnement tendu, la société est pleinement mobilisée pour assurer un approvisionnement régulier, en augmentant par exemple les stocks de sécurité dans certaines catégories sensibles, afin d'améliorer la disponibilité des produits à des conditions d'achat favorables.

La Société n'opère pas dans ces pays en conflit mais continue de surveiller les effets de la guerre et ses expositions indirectes.

Evolution du parc de stations

En 2022, 24 stations du réseau hypermarchés exploitées par Floréal ont basculé dans le réseau supermarchés et sont désormais exploitées par Casino Carburants dans le cadre d'une location gérance de ces fonds de commerce signée entre Floréal et Casino Carburants.

Dans le cadre du partenariat avec Esso initié en 2021, 3 stations ont basculé sous cette enseigne en 2022 (4 stations en 2021). Ces stations continuent d'être exploitées par Floréal.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Société s'appuie sur le support financier du groupe Casino dans lequel Casino, Guichard-Perrachon et certaines de ses filiales sont entrées en procédure de conciliation le 25 mai 2023 (voir note 18) de façon à mener à terme différentes réflexions stratégiques majeures sur l'évolution future du Groupe. Cette procédure a également pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. En conséquence, l'activité de l'exercice 2023 et des exercices suivants de la Société sera affectés par l'issue de cette procédure de conciliation qui trouvera un terme au plus tard le 25 octobre 2023.

Le 28 juillet 2023, le groupe Casino a annoncé avoir conclu le 27 juillet 2023 un accord de principe avec le Consortium (EP Global Commerce a.s., Fimalac, Attestor) et certains de ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI), visant à renforcer la structure des fonds propres du Groupe et à restructurer sa dette financière (l'"Accord de Principe").

Étant donné les étapes juridiques restant à franchir pour mettre en œuvre l'Accord de Principe, la situation à ce jour reste incertaine quant à la continuité d'exploitation du groupe Casino et donc de la Société dont le financement dépend de ce dernier. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Malgré l'incertitude significative que génère cette situation sur la continuité d'exploitation, le Président estime néanmoins approprié d'établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'issue positive attendue du processus de conciliation au niveau du groupe Casino qui devrait lui permettre de continuer à disposer des moyens nécessaires à la poursuite du support financier sur lequel la Société s'appuie.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisés en stations ainsi que de diverses prestations (commissions, locations immobilières...).

La hausse du chiffre d'affaires et du résultat en 2022 vs 2021 s'explique par la mise en place d'opérations commerciales dans les stations service des magasins.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des reprises de provisions, des autres refacturations et des transferts de charges.

Les transferts de charges correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés à la rationalisation du parc de stations services et à la réorganisation des structures. Ces coûts ont été initialement enregistrés dans les postes suivants du compte de résultat:

En K€

Transferts de charges	2022	2021
Autres achats et charges externes	90	109
Autres charges	44	162
Dotations aux amortissements et prov	42	
TOTAL	176	271

NOTE 5. Résultat financier

Le résultat financier est composé de :

En K€	2022	2021
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	889	340
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-16	-207
Autres charges d'intérêts	-240	-122
Autres produits d'intérêts	4 785	4 785
TOTAL	5 418	4 796

Les "Autres produits d'intérêts" correspondent au revenu du prêt conclu avec Casino Finance (cf Note 10)

Les "Autres charges d'intérêts" correspondent aux intérêts facturés par Distridyn suite à la mise en place d'une avance en compte courant de 30 000 K€ en juin 2021 (Cf Note 14).

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la Société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En K€	2022	2021
Résultats de cessions d'immobilisations	0	-870
Charges de restructuration	-90	-110
Dépréciations des Immobilisations nettes de reprises	-1 857	-3 808
Amortissements dérogatoires nets des reprises	29	1
<u>Autres charges exceptionnelles</u>	<u>-42</u>	<u>0</u>
TOTAL	-1 960	-4 786

Les dotations nettes pour dépréciation des actifs sont principalement liées à la mise à jour de la valeur des actifs en lien avec la rationalisation et la transformation de parc de stations.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
<i>En K€</i>									
Amortissements dérogatoires	582			48				77	553
Total provisions réglementées	582	0	0	48	0	0	0	77	553
Total provisions pour risques et charges (1)	560	8		242		275		285	250
Dépréciation immobilisations incorporelles	29 109			30 536				29 109	30 536
Dépréciation immobilisations corporelles	64			494				64	494
Dépréciation titres de participation	0								0
Dépréciation autres immobilisations financières	0								0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	29 173	0	0	31 030	0	0	0	29 173	31 030
Dépréciation stocks	0								0
Dépréciation clients	30	49				31			48
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	0								0
Total provisions dépréciation actif circulant	30	49	0	0	0	31	0	0	48
TOTAL GENERAL	30 346	57	0	31 320	0	306	0	29 535	31 881

(1) Cf. détail à la note 13

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En K€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	22 008	5 418	-1 960	0	25 466
Charges d'impôts	-2 968	-730	264	0	-3 434
Montant net	19 040	4 688	-1 696	0	22 032

Au 31/12/2022, l'impôt est calculé au taux normal de 25 %, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Au 31/12/2022, la Société a imputé des déficits reportables pour 14 393 K€.

La Société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la Société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2022 est de 16 650 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 4 692 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 143 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 2 % et 9 %.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	64 561				64 561
Autres immobilisations incorporelles	324		5		319
Total immobilisations incorporelles	64 885	0	5	0	64 880
Terrains	5 600	12	20		5 592
Constructions	2 654		15		2 639
Autres immobilisations corporelles	55 892	1 308	1 336		55 864
Total immobilisations corporelles	64 146	1 320	1 371	0	64 095
TOTAL	129 031	1 320	1 376	0	128 975

L'augmentation du poste "Autres immobilisations corporelles" correspond à des travaux de maintenance, de mise en conformité et à des investissements dans le cadre de passage à l'enseigne Esso sur plusieurs sites.

La diminution du poste "Autres immobilisations corporelles" correspond à la cession de divers matériels à des leasers et à des mises au rebut.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	256	37	4		289
Amortissements des immob. corporelles	55 811	1 367	986		56 192
TOTAL	56 067	1 404	990	0	56 481

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7.

La diminution provient des mises hors services pour 964 K€ ainsi que des cessions pour 26 K€.

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables*****Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

***Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la Société.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres	0				0
Prêts et autres immobilisations fin.	121 039	4 786			125 825
TOTAL	121 039	4 786	0	0	125 825

La totalité de l'augmentation du poste "Prêts et autres immobilisations financières" est composé principalement du prêt Long Terme accordé à Casino Finance et des intérêts afférents. La variation provient du décalage de paiement au 1er trimestre 2023 des intérêts 2022 du prêt accordé à Casino Finance.

NOTE 11. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2022	2021
Clients (1)	464	1 440
Dépréciations	48	30
VALEURS NETTES	416	1 410
Créances fiscales et sociales (1)	669	415
Dépréciations		
VALEURS NETTES	669	415
Groupes et associés (1)	48 307	51 358
Dépréciations		
VALEURS NETTES	48 307	51 358
Autres actifs circulants (1)	913	306
Dépréciations		
VALEURS NETTES	913	306
TOTAL	50 305	53 489

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- Autres créances pour 255 K€,
- Créances groupe pour 886 K€.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	1 273		242		1 515
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	0				0
Résultat de l'exercice	4 839	22 032	-242	-4 597	22 032
Provisions réglementées	582	-28			554
TOTAL	60 161	22 004	0	-4 597	77 568

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2022, un dividende de 4 597 K€ a été versé sur l'exercice et 242 K€ ont été affecté au compte "réserve légale".

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 € détenues par la Société Distribution Casino France à l'exception d'une action détenue par la Société Distridyn.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Etat des provisions pour risques et charges

En K€	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	560	250	560	250
TOTAL	560	250	560	250
<i>Dont d'exploitation</i>		8	275	
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		242	285	

(1) La totalité des reprises sont avec objet.

Les "Autres provisions pour risques et charges" se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport de fusion, pour charges de dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

NOTE 14. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En K€	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Dettes financières diverses	477	0	0	477	488
	477	0	0	477	488
Fournisseurs	98 654	98 654	0	0	126 726
Dettes fiscales et sociales	8 709	8 709	0	0	995
Dettes sur immobilisations	1 549	1 549	0	0	634
Groupes et associés	34 796	34 796	0	0	32 489
Autres dettes	163	163	0	0	542
	143 871	143 871	0	0	161 386
TOTAL	144 348	143 871	0	477	161 874

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 2 199 K€,
- Dettes sur immobilisations pour 1 245 K€,
- Dettes fiscales et sociales pour 1 165 K€,
- Autres dettes pour 131 K€,
- Autres dettes groupe pour 3 K€.

L'augmentation du poste "Dettes fiscales et sociales" est due à la hausse du montant de TVA à payer de 7 544 K€ du fait de l'obtention sur Décembre d'un avoir de la part de Distridyn lié à la restitution de l'aide gouvernementale.

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan**16.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 819	1 649
	1 819	1 649

16.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la Société Floréal.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la Société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Réorganisation juridique des activités en France

Le 15 juin 2022, le Groupe a annoncé envisager de simplifier et accroître la lisibilité de son organisation juridique en France en plaçant l'ensemble de ses filiales de distribution alimentaire (principalement Franprix, Monoprix, Distribution Casino France, Easydis et AMC) sous une société holding commune détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon.

Cette société, dénommée CGP Distribution France a été constituée au second semestre 2022. À la suite de l'information et de la consultation des institutions représentatives du personnel des filiales concernées, les entités du périmètre Monoprix ont d'ores et déjà été placées sous cette société holding détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon. L'apport des activités de Distribution Casino France, ultime étape de cette réorganisation, interviendra durant le premier semestre 2023.

Ouverture d'une procédure de conciliation (voir note 2)

Le 26 mai 2023 et dans le prolongement de ses communiqués du 24 avril 2023, le groupe Casino a annoncé avoir reçu l'accord de ses créanciers bancaires au titre du Term Loan B et de son crédit syndiqué RCF ainsi que de ses créanciers obligataires au titre des obligations Quatrim et des obligations non sécurisées émises par Casino et soumises au droit de l'état de New-York (venant à maturité en 2026 et en 2027) afin de pouvoir demander la nomination de conciliateurs sans que cette démarche ne puisse être considérée comme un défaut ou un cas de défaut.

Dans ce contexte, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a décidé d'ouvrir le 25 mai 2023 une procédure de conciliation au bénéfice de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales (Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix Holding, Monoprix, Monoprix Exploitation, Ségisor, Distribution Franprix, ExtenC, Geimex, RelevanC, Sédifrais, et Franprix Leader Price Holding), pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, et a désigné Thévenot Partners (Maître Aurélia Perdereau) et BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateurs.

Cette procédure a pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. La procédure de conciliation concerne uniquement la dette financière de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales et n'aura aucune incidence sur les relations du groupe avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs) et les salariés.

Le groupe Casino a communiqué le 26 juin 2023 la mise en œuvre de différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 2023, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard):

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal d'emprunts qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension des paiements susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Le 27 juillet 2023, le groupe Casino a conclu un accord de principe avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier. Ce même jour, les prêteurs au titre du RCF ont octroyé le waiver mentionné ci-dessus relatif aux covenants financiers pour la période se terminant le 30 juin 2023.

Le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino signent un protocole pour étendre le champ de leurs partenariats et optimiser leurs réseaux respectifs

À l'issue des discussions exclusives engagées le 24 avril dernier, le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino ont signé, le 26 mai, un protocole d'intentions qui prolonge et étend significativement leurs partenariats industriels et d'achat, et qui optimise leurs réseaux respectifs.

Ce protocole prévoit que le Groupement Les Mousquetaires et le groupe Casino prolongent de deux années la durée de leurs alliances actuelles (Auxo Achats Alimentaires, Auxo Achats Non-Alimentaires, Auxo Achats Non-Marchands) jusqu'en 2028 et bâtissent deux nouveaux partenariats :

- une alliance aux achats dans les produits alimentaires de Marque Distributeur ;
- un accord d'approvisionnement auprès des filières Marée et Boucherie du Groupement Les Mousquetaires, s'appuyant sur le savoir-faire d'Agromousquetaires.

En outre, ce protocole prévoit la cession par le groupe Casino au Groupement Les Mousquetaires d'un ensemble de points de vente issus du périmètre Casino France (Hypermarchés, Supermarchés et leurs stations, et les enseignes de proximité) représentant environ 1,05 milliard d'euros de chiffre d'affaires HT (1,15 milliard d'euros de chiffre d'affaires TTC), décomposé en deux périmètres de respectivement 549 millions d'euros et 502 millions d'euros de chiffre d'affaires HT (600 millions d'euros et 550 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC).

S'agissant du premier périmètre de magasins représentant 549 millions d'euros de chiffre d'affaires HT, les premières cessions auront lieu d'ici la fin de cette année.

S'agissant du second périmètre de magasins représentant 502 millions d'euros de chiffre d'affaires HT, le groupe Casino s'engage à les céder (promesse de vente), à la demande du Groupement Les Mousquetaires, au plus tard dans un délai de trois ans, ce délai pouvant être accéléré par Casino. A la signature des accords engageants, le Groupement Les Mousquetaires verserait à Casino un premier paiement forfaitaire de 100 millions d'euros, qui serait déduit du prix définitif calculé sur la valeur de marché des actifs.

Le Groupement Les Mousquetaires s'est engagé (promesse d'achat) à acquérir auprès du groupe Casino, si celui-ci en fait la demande, un volume complémentaire de magasins représentant 461 millions d'euros de chiffre d'affaires HT (500 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC). Cette promesse peut être exercée par le groupe Casino pendant une période de trois ans, étant précisé que le Groupement Les Mousquetaires verserait à Casino un premier paiement forfaitaire de 90 millions d'euros à l'exercice de cette promesse, qui serait déduit du prix définitif calculé sur la valeur de marché des actifs.

L'ensemble de ces opérations de cession se feront à valeur de marché, sur la base d'expertises conformément aux pratiques du secteur de la distribution alimentaire, et seront payées en totalité en numéraire.

Tout en maintenant le volume global négocié par les alliances aux Achats et en préservant les emplois, ces mouvements vont permettre aux enseignes Casino d'accélérer leur recentrage géographique sur leurs régions prioritaires, et Groupement Les Mousquetaires de compléter son maillage national.

Le Groupement Les Mousquetaires participera également, dans des conditions de participation minoritaire, au futur tour de table du groupe Casino, avec un investissement en fonds propres à hauteur de 100 M€.

Ce protocole est compatible avec les discussions actuellement en cours avec TERACTION sur le projet industriel initié il y a quelques mois, ainsi qu'avec toutes opérations capitalistiques complémentaires de nature à renforcer les fonds propres du Groupe Casino. De la même façon, cet accord n'aura pas d'impact majeur et aucune conséquence sociale sur les sièges des enseignes du groupe Casino situés à Saint-Etienne ou en région parisienne.

Il nécessite par ailleurs, avant toute mise en œuvre effective, d'être soumis la consultation des instances représentatives du personnel du groupe Casino et du Groupement les Mousquetaires et, le cas échéant, à l'obtention des autorisations réglementaires compétentes.

Les parties informeront le marché de la réalisation de ces obligations réglementaires et consultatives.

Le 12 juillet 2023 le Groupe Carrefour annonce avoir conclu un accord avec le groupe Louis Delhaize en vue de l'acquisition des enseignes Cora et Match en France.

Cette annonce d'acquisition conduit à une incertitude sur l'avenir de l'activité Distridyn en partenariat avec Casino et Cora.

En effet la finalisation de la transaction est attendue à l'été 2024.

Les 2 enseignes Clients Cora et Match représentent près de 41% de l'activité de Distridyn.

En conséquence, Distridyn pourrait voir à compter de cette date, son activité réduite d'un volume significatif.

Compte tenu des éléments décrits dans le processus de conciliation du groupe Casino et d'autres part de l'annonce d'acquisition des enseignes Cora et Match par Carrefour, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation du groupe Casino et de Distridyn. (Voir Note 2).

NOTE 19. Liste des filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale ou participation.